DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de FAVERGES

DECISION

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID: 074-217402650-20250428-DEC_012025-AR



Le Maire de SERRAVAL,

délibération En vertu de la n°DEL_06372020 conférant au Maire le pouvoir de demander aux organismes financeurs l'attribution de subventions,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE:

Article 1: Le montant prévisionnel pour la création d'un marché couvert s'élève à 152 000 € HT.

Article 2: La dépense sera inscrite au budget principal 2026, compte 21318.

Article 3: Un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera déposé pour un montant de 15 000 €.

Article 4: Le plan de financement serait ainsi le suivant:

Montant total des travaux HT	152 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental	15 000,00 €
Subvention de l'Etat	30 000,00 €
Subvention de l'Europe	5 000,00 €
Autofinancement communal	102 000,00 €

Article 5: La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

> Fait à Serraval, le 28 avril 2025 Le Maire, Philippe ROISINE

Décision certifiée exécutoire compte tenu :

de sa télétransmission en Préfecture le

de sa publication le Le Maire,

Philippe ROISINE



2 9 AVR. 2025